

03 septembre 2018

	Délégués de classe	CVL	Vice-président du CVL	CA	Conseil de discipline	CAVL	CNVL
<b>Nombre d'élus</b>	<b>2 titulaires + 2 suppléants</b>	<b>10 titulaires + 10 suppléants</b> Renouvelés par moitié (5 titulaires+ 5 suppléants) chaque année. Renouveler les postes vacants	<b>1 titulaire</b>	<b>5 titulaires + 5 suppléants</b>  (dont 1 titulaire + 1 suppléant post-bac élu par les délégués des classes post-bac s'il y a lieu dans l'établissement)  <b>3 titulaires + 3 suppléants en EREA</b>	<b>3 titulaires + 3 suppléants</b>	Versailles 2018-2020 :  <b>28 titulaires + 1 à 2 suppléants par titulaire</b>  Répartition en collèges : - EREA : 2 titulaires - LP : 4 titulaires - LGT : 22 titulaires	<b>2 titulaires + 2 suppléants</b>
<b>Mandat</b>	1 an	2 ans	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans
<b>Date</b>	Avant la fin de la 7 <sup>e</sup> semaine	Avant la fin de la 6 <sup>e</sup> semaine (semaine de la démocratie scolaire)  <b>Jeudi 11 octobre 2018</b>	Avant la fin de la 7 <sup>e</sup> semaine Lors de la 1 <sup>ère</sup> AG des délégués de classe			Avant la 13 <sup>e</sup> semaine :  <b>Jeudi 29 novembre 2018</b>	Avant la fin de la 15 <sup>e</sup> semaine, lors de la 1 <sup>ère</sup> réunion du CAVL  <b>Décembre 2018</b>
<b>Eligibilité</b>	Tous les élèves de la classe  <b>Internat = 1 classe</b>	Tous les élèves de l'établissement	Tous les <b>titulaires et suppléants du CVL</b> qui se portent candidats <b>CA et VP</b>	<b>Titulaires et suppléants du CVL + délégués titulaires post-bac</b> pour le/les siège(s) réservés s'il y a lieu par le CE	<b>Délégués de classe titulaires</b>	<b>Titulaires et suppléants des CVL</b>	<b>Titulaires du CAVL</b>

03 septembre 2018

	Délégués de classe	CVL	Vice-président du CVL	CA	Conseil de discipline	CAVL	CNVL
<b>Electeurs</b>	Tous les élèves de la classe  <b>Internat = 1 classe</b>	Tous les élèves de l'établissement  - dont les étudiants en post-bac - dont les élèves en 3 <sup>e</sup> prépa-pro	<b>Délégués titulaires :</b> - des classes - au CVL	<b>Délégués titulaires :</b> - des classes - au CVL - des classes post-bac s'il y a lieu pour le(s) siège(s) réservé(s).	<b>Délégués de classe titulaires</b> (lors de l'AG des délégués)	<b>Titulaires et suppléants des CVL</b> de l'académie	<b>Titulaires au CAVL</b>
<b>Candidature</b>	- <b>Parité</b> à respecter selon le profil démographique de l'établissement  - nom du candidat accompagné de celui du suppléant	- <b>Parité</b> à encourager  - nom du candidat accompagné de celui du suppléant titulaire inscrit en dernière année : suppléant inscrit dans un niveau inférieur  - la liste des candidats constitue le bulletin de vote (à communiquer à chaque classe)  - déclaration de candidature 10 jours avant le scrutin	Individuelle  Est élu parmi les candidats déclarés à la VP <b>et</b> au CA celui qui obtient le plus de voix.	- Individuelle  - les électeurs choisissent au plus autant de candidats que de sièges à pourvoir  Sont élus les candidats ayant eu le plus de voix  Nombre de suppléants ≤ au nombre de titulaires	en <b>binômes</b> (titulaire et suppléant)  <b>Parité</b> à encourager	- <b>Parité obligatoire</b> - 2 titulaires + 2 à 4 suppléants, Dont <b>≥ 1 élève en classe de 2<sup>nd</sup>e</b> , comme suit :  <b>1 titulaire F + 1 à 2 suppléantes F + 1 titulaire H + 1 à 2 suppléants H</b>  - titulaire inscrit en dernière année : suppléant(s) inscrit(s) dans un niveau inférieur  - dépôt de déclarations de candidature au plus tard 21 jours avant le scrutin : <b>8 novembre 2018</b>	- parité obligatoire  - Deux titulaires de sexe différent, chacun accompagné d'un suppléant de même sexe que lui.  - titulaire en dernière année : suppléant(e) inscrit(e) dans un niveau inférieur  - déclaration de candidature jusqu'à la 1 <sup>ère</sup> séance du CAVL

03 septembre 2018

	Délégués de classe	CVL	Vice-président du CVL	CA	Conseil de discipline	CAVL	CNVL
Liste électorale		Publication 15 jours avant le scrutin (24 au 29 septembre 2018)				Publication 28 jours avant le scrutin (1 <sup>er</sup> novembre 2018)	Publication dès la proclamation des résultats au CAVL
Scrutin	Uninominal 2 tours	Plurinominal 1 tour (choisir autant de candidats que de sièges à pourvoir).  Suffrage universel direct  Bureau de vote ouvert au moins pendant 4 heures  Procès-verbal affiché et résultats transmis via l'application CVL/CAVL dans les 48h  Renseigner l'enquête nationale CVL : circulaire 2018-098	Est élu parmi les candidats déclarés à la VP et au CA celui qui obtient le plus de voix.	Plurinominal 1 tour	Plurinominal 1 tour	Plurinominal 1 tour	Uninominal 2 tours
Majorité	Absolute au 1 <sup>er</sup> tour Relative au 2 <sup>nd</sup> tour	Relative au 1 <sup>er</sup> tour	Relative au 1 <sup>er</sup> tour	Relative au 1 <sup>er</sup> tour	Relative au 1 <sup>er</sup> tour	Relative au 1 <sup>er</sup> tour	Absolute au 1 <sup>er</sup> tour Relative au 2 <sup>nd</sup> tour
Textes de référence	Circulaire 2018-098	Circulaire 2018-098 Articles R.511-7, R.421-43 et suivants Décret 2016-1229	Circulaire 2018-098 Article R.421-43 Décret 2016-1229	Articles R.421, D.422-23 et suivants Décret 2016-1229	Article R.421-43	Circulaire 2018-098 Article D.511-63 et suivants Décret 2017-642 (parité)	Circulaire 2018-098 Article D.511-59 et suivants Décret 2017-642

03 septembre 2018

	Délégués de classe	CVL	Vice-président du CVL	CA	Conseil de discipline	CAVL	CNVL	
remarques	<p>AG des délégués de classe réunie par le CE <b>au moins 2 fois par an</b></p> <p><b>POINT DE VIGILANCE :</b> la représentation des <b>élèves de l'internat</b> s'il y a lieu</p>	<p>- CVL : réunion sur convocation du chef d'établissement</p> <p>- <b>réunion du CVL avant chaque CA :</b> le VP du CVL présente en CA le CR des réunions, les avis et propositions du CVL</p> <p>- réunion du CA en moyenne <b>3 à 5 fois par an</b></p> <p><b>POINTS DE VIGILANCE :</b></p> <p>- encourager les candidatures des entrants (<b>2de et 3<sup>e</sup> prépa-pro</b>) au CVL en vue des candidatures au CAVL</p> <p>- veiller à la <b>représentation</b> de toutes <b>les filières au CVL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pro dans les LPO</li> <li>- classes prépa et STS</li> </ul> <p>- Veiller à laisser du temps aux élus du CVL pour travailler les questions à l'ODJ avant la tenue du CA (avec consultation de l'AG des délégués par exemple, en présentiel ou à distance/par voie numérique)</p>					<p>Réunion du CAVL au moins <b>3 fois par an</b> sur convocation du recteur</p> <p>Les élus sont amenés à être mobilisés sur des temps de travail hors séance du CAVL (en présentiel ou à distance)</p> <p>Les élus sont amenés à consulter les CVL avant la tenue des CAVL ou du CNVL</p>	<p>Réunion au moins <b>2 fois par an</b></p>

**Contact :** Caroline MONATH, DAVLC : [ce.davl@ac-versailles.fr](mailto:ce.davl@ac-versailles.fr) tel : 06 07 87 59 38



Suivre le CAVL de Versailles sur Twitter : @CAVL\_Versailles ([https://twitter.com/cavl\\_versailles?lang=fr](https://twitter.com/cavl_versailles?lang=fr))  
et suivre le **#CAVLVer** pour les travaux de l'instance, ainsi que le **#VielYceenne**  
Pages de la vie lycéenne (CVL et CAVL, MDL) sur le site académique : <http://www.ac-versailles.fr/pid34909/elevs.html>